

Excellences,
Madame la Présidente,
Distingués représentants des États Parties
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond sens du devoir et de responsabilité que la République centrafricaine prend la parole aujourd'hui, à l'ouverture de cette Vingt-Deuxième Réunion des États Parties à la Convention d'Ottawa.

Permettez-moi d'abord d'exprimer, au nom du gouvernement centrafricain, nos plus chaleureuses félicitations à **Madame Ichikawa Tomiko**, Ambassadrice du Japon, pour son élection à la présidence de 22^{eme} conférence des Etats partie.

Votre leadership, Madame la Présidente, incarne l'engagement constant du Japon pour un monde où la dignité humaine, la sécurité et la paix ne sont pas de simples principes, mais des réalités vécues par chaque citoyen.

Mesdames et Messieurs,

La République centrafricaine a connu des décennies de souffrances et de déchirures, marquées par des conflits successifs. Cet héritage douloureux a laissé sur notre sol des mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre qui continuent, aujourd'hui encore, de semer la mort, la peur et la paralysie économique.

Aucune nation ne peut bâtir son avenir lorsque ses enfants, ses paysans, ses enseignants ou ses humanitaires marchent chaque jour sur un terrain invisible mais mortel.

C'est pourquoi, fidèle à l'esprit et à la lettre de cette Convention, la République centrafricaine a pris une décision historique : la création le 4 septembre 2025 de l'Autorité Nationale de Lutte Antimines (ANLAM), placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République et la nomination de son Coordonnateur le 10 novembre 2025. Cela traduit une volonté politique claire : faire de la lutte antimines non seulement une obligation internationale, mais un pilier de la reconstruction de notre État et de la protection de nos populations.

Excellences,

Les défis que nous affrontons sont immenses, et ils sont structurels. Il a lieu de :

- Reconstruire des capacités nationales après des décennies d'affaiblissement institutionnel.
- Accélérer le déminage humanitaire et la dépollution dans un contexte sécuritaire exigeant et dans des zones où les communautés attendent la paix depuis trop longtemps.
- Renforcer l'éducation aux risques, afin que plus aucun enfant ne découvre par hasard ce qu'un conflit a laissé derrière lui.
- Et, surtout, assurer une assistance complète et digne aux victimes, dont la voix doit être au cœur de toutes nos politiques publiques. Leur réadaptation, leur inclusion et leur pleine participation à la vie économique et sociale sont des engagements que l'État centrafricain prend ici devant vous.

Mesdames et Messieurs,

Notre détermination est totale. Mais elle doit s'appuyer sur un partenariat avec la communauté internationale.

Dans un contexte où les ressources sont limitées et où les besoins sont nombreux, la République centrafricaine appelle les États Parties, les organisations spécialisées et les partenaires financiers à se tenir à nos côtés.

La mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, dans un pays profondément affecté, n'est pas seulement un impératif juridique : c'est un investissement pour la stabilité régionale, la sécurité humaine et le développement durable.

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

La République centrafricaine réaffirme aujourd'hui avec solennité son engagement plein et entier envers la Convention d'Ottawa.

Avec votre soutien, avec notre volonté politique assumée, nous avancerons vers un avenir où plus aucune mine ne décidera du destin d'un être humain sur notre sol.

Je vous remercie.